CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JUGEALS-NAZARETH PROCÈS VERBAL

Séance du 18 septembre 2026 à 20h00

Salle Roger Verdier

Le Conseil Municipal, - dûment convoqué le 14 septembre 2026 -, s'est réuni à la salle Roger Verdier de Jugeals-Nazareth, le vendredi 18 septembre 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Le Maire.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Informations de Mme le Maire
- Convention pour la fourniture de repas pour les enfants par la commune de Malemort - vente de matériels communaux
- Acquisition brasseurs d'air pour l'école
- Avis du conseil municipal sur le SCOT Sud Corrèze
- Avenant pour les travaux supplémentaires du lot VRD (Entreprise NBTP) avec intégration des travaux d'électricité pour le porche
- Travaux terrain de foot
- Divers

- Ouverture de la séance -

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- Appel du Conseil Municipal -

Madame Le Maire procède à l'appel des conseillers :

PRÉSENTS : Marilyn BORNES, Marilyne ROULET-BARROUL, Jacques VEYSSEIX, Laurent GOUYGOUX, Jennifer BERTIN, Christine ROUX, Silvino LOPES-ANACLETO, Aline CERET, Emmanuel MAZAUDOUX

ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :
Philippe TILLET a donné procuration à Madame BORNES Marilyn,
Céline TRONCHE a donné procuration à Madame ROULET-BARROUL Marilyne,
Emeric LABROUSSE a donné procuration à Jacques VEYSSEIX, Sylvie GRELET a donné procuration à Aline CERET.

ABSENT SANS AVOIR DONNE POUVOIR :
Dimitri HUILLERET

10 sont présents, 4 sont absents et ont donné pouvoir, 1 est absent et n'a pas donné pouvoir.

- Désignation du secrétaire de séance -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne ROULET-BARROUL se propose, et **elle est désignée avec 14 voix pour.**

- Approbation du PV du conseil municipal du 26 août 2026 -

Madame le Maire demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal avant sa mise au vote.

Mme CERET dit qu'il manque des échanges avant l'une de ses interventions et que de ce fait son intervention n'a pas de sens. Mme le Maire précise que la fin du dernier conseil a été l'objet de débats et de prise de paroles désordonnée qui n'ont pas dû faciliter la rédaction. Elle demande donc plus de discipline désormais. Le compte rendu du dernier conseil municipal est donc modifié : trois interventions sont retracées et trois coquilles de forme sont rectifiées.

Le PV est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Informations de Mme le Maire :

- Mme le Maire informe que les travaux de la charpente et du plafond de la cantine sont en attente pour le moment car une expertise est nécessaire. L'assurance a mandaté un expert. Madame le maire rappelle que la partie endommagée a été mise en sécurité et condamnée car il y avait un danger de chute imminent. Les parents ont été informés par un courrier.

- Visite du sous-préfet mi-octobre : Monsieur le sous-préfet vient dans le cadre de ses visites à la suite du renouvellement des conseils municipaux mais il sera également sollicité sur des problématiques municipales telles que le problème à la cantine.

- La cuve de fioul de l'école a été remplie en prévision de l'hiver (soit 2057,24euros). Plusieurs devis ont été demandé, l'entreprise VALIBHAY a été retenue pour le meilleur prix (1,67euros le litre). Madame le maire fait remarquer que la jauge ne fonctionne pas. Elle précise que désormais les prestataires non retenus recevront un courrier pour les informer.

- Poteaux fibre au niveau de la Brande (un camion de livraison avait endommagé les poteaux le 09 juillet) : Les travaux ont été réalisés le jeudi 17 septembre 2026. L'entreprise qui est intervenue est basée dans la Drôme, les techniciens venaient de St Malo. Il reste désormais la fibre à installer.

- Intervention de Noé Sécurité pour le remplacement d'éléments non conformes à la salle polyvalente et l'école (évacuations d'incendie et batteries des alarmes) pour une somme de 2780 euros.

- La borne de la voie romaine est opérationnelle après intervention d'ENEDIS. Il faudra activer le compteur Zéro Collectivités.

- Remplacement d'un agent absent pour formation sur 3 journées (du 16 au 18 septembre 2026).

- Réparation de l'embrayage du Kangoo pour un coût de 1692,40 euros.

- Nouveaux horaires de mairie depuis lundi 14 septembre 2026 (information mise sur Commaville, site Internet et affichage sur la porte de la mairie) avec notamment une permanence des élus le premier samedi du mois de 10h à 12h. Les nouveaux horaires sont Lundi (8h30-12h,14h-18h30), Mardi (8h30-12h, 14h17h), Mercredi (8h30-12h), Jeudi (8h30-12h,14h-18h30), Vendredi (8h30-12h, 14h-17h).

- Convention pour la fourniture de repas pour l'ALSH par la cuisine centrale de Malemort

Une convention avec la mairie de Malemort avait été signée pour les dernières vacances scolaires. La nouvelle convention remplacera la dernière avec pour modification la livraison des repas lors de toutes les vacances scolaires pour les besoins de l'ALSH et en cas d'absence de personnel. Les frais de livraison seront désormais appliqués (36 euros par livraison).

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Vente de matériels communaux

Deux remorques et un pulvérisateur ont été mis en vente. Les plis avaient été ouverts lors de la dernière séance du conseil après une période de publication.

- L'acheteur du pulvérisateur s'est désisté.
- Remorque : 620 euros TTC ;
- Remorque Benne : 2 560 euros TTC.

Afin d'acter cette vente une délibération est obligatoire et nécessaire pour que la Trésorerie délivre les titres.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Acquisition brasseurs d'air pour l'école

Mme le Maire rappelle l'offre d'EDF (modalités déjà présentées lors du conseil du 26 août 2026) : 400 euros de subvention par appareil, à hauteur de 10 appareils maximum. Les factures de pose du matériel sont également prises en compte.

Mme le Maire rappelle l'offre d'EDF (déjà présentée au conseil du 26 août 2026) : 400 euros de subvention par appareil, à hauteur de 10 appareils maximum.

Dix brasseurs d'air (ventilateurs de plafond) ont été achetés et seront posés dès que possible.

Mme Céret demande qui va les installer. M. VEYSSEIX précise que cela sera en partie en régie par nos agents et en partie avec un électricien.

Mme Sirieix demande combien coûte un brasseur d'air. Mme le Maire indique que le prix est de l'ordre de 240 euros par appareil, qu'il faut rajouter les frais de pose (système pour faux plafond, branchement électrique). M.Veysseix explique qu'il a fallu rajouter les télécommandes pour lesquelles les factures étaient en attente car il y avait des ruptures de stock. Il est indiqué que l'intégralité des dépenses sera prise en charge par le forfait de 400 euros par appareil.

Mme le Maire explique que diverses solutions sont à l'étude afin de parer aux futures canicules.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Avis du conseil municipal sur le SCOT Sud Corrèze

Une enquête publique est en cours du 16 août au 24 septembre. Dans ce cadre, Madame le maire explique que le conseil municipal doit émettre un avis afin de ne pas rester sur l'avis favorable donné tacitement sans débat ni présentation du Projet de Scot lors de l'ancienne mandature. En outre, elle rappelle que notre PLU date de 2008 et a subi une révision simplifiée en 2016. Le document est donc ancien et il serait risqué de ne pas donner un avis argumenté sur le SCOT à venir.

Madame le Maire rappelle que le SCOT est le socle du PLU, c'est un document fondamental pour notre territoire. L'Agglo représente 48 communes, mais le SCOT impacte également les communes du Midi Corrézien, soit 82 communes. Elle rappelle que le SCOT doit rentrer en conformité au 27 février 2027 avec la loi climat résilience de 2021 qui définit le principe de "zéro artificialisation" des sols.

Madame le Maire donne quelques données concernant la commune. Les données sont accessibles via le site "mon diag artif" :

- Pour rappel, la surface de la commune est de 1122 hectares.
- Consommation foncière entre 2011 et 2020 : 16,6 hectares. (cette valeur sert de point de départ pour apprécier les efforts de réduction à mettre en œuvre)
- Consommation de 2021 à 2024 : 5.15 hectares ont été consommés (rythme1,29 hectare par an).
- Sur les dix dernières années, la commune est au 15ème rang sur 48 pour la consommation de l'espace et pour autant nous sommes classés en zone rurale

Madame le maire évoque les limites du SCoT : Il manque des informations sur les zones humides, mais aussi sur la dimension de santé publique, sur les zones à risques d'incendie et sur l'intégration des réseaux ferroviaires. Certaines de ces limites sont pointées par le rapport de la préfecture ou le département qui a émis un avis défavorable.

Mme le Maire propose un avis favorable avec six réserves, afin de faire entendre la voix de la commune :

- La demande de reconnaissance et de requalification de la commune en tant que pôle d'irrigation et de proximité ;
- Le déséquilibre entre l'urbain et le rural doit être clarifié en lien avec la réalité du terrain ;
- La mobilité avec une offre adaptée dans le bassin Sud, notamment avec la mise en place d'une aire de covoiturage au niveau de Monplaisir, les mobilités douces ;
- L'enveloppe ZAN et bonus vacance avec la mise en œuvre d'un bonus ;
- Le désaccord sur le besoin de continuer la réflexion sur le contournement de Noailles ;
- L'identification et la protection des zones humides et des zones de captage sur notre commune.

Ces six réserves sont détaillées dans le texte de la délibération proposée.

M. LOPES ANACLETO questionne Mme le Maire pour savoir si, après l'accord tacite généré sous l'ancienne mandature, nous avons une chance que cela évolue. Mme le Maire reste optimiste sur la situation. Elle ne sait pas si cela sera couronné de succès, mais elle insiste sur le fait qu'on ne peut pas rester sans rien faire, notamment en cas d'arbitrages, de façon à pouvoir défendre les spécificités de la commune. Elle rappelle que le SCoT est à l'état de projet, avec enquête publique en cours.

M. MAZAUDOUX demande une confirmation : le vote sera favorable à condition que nous émettions des réserves. Mme le Maire confirme ce que vient de dire M. MAZAUDOUX.

Mme BERTIN explique qu'il y avait une halte ferroviaire à Monplaisir et qu'il serait peut-être judicieux de favoriser les transports doux, notamment le train (que ce soit pour la halte de Jugeals ou de Noailles). Elle parle aussi des lieux favorisés en ce qui concerne les voies vertes, dont nous ne disposons pas.

M. MAZAUDOUX dit que nous aurions une portion de voie verte sur Jugeals-Nazareth. Mme le Maire va se renseigner, mais elle n'en a pas connaissance.

M. MAZAUDOUX dit qu'il faudra se tenir aux réserves que nous faisons. Mme le Maire explique que nous participons aux réunions quand nous avons à le faire et que, quand elle s'engage à faire quelque chose, elle le fait.

Mme le Maire indique qu'elle a appris que nous aurons aussi à nous prononcer sur un éventuel PLUi au printemps mais que pour l'heure il n'y aucun élément, aucun groupe de travail.

M.MAZAUDOUX exprime sa crainte de tendre vers un PLUi en donnant un avis favorable sur le SCoT. Mme le Maire explique qu'un hypothétique PLUi devra être en conformité avec le SCoT tout comme les PLU communaux. Donner un avis sur le SCot ne donne pas notre accord sur le PLUi, PLU à l'échelle de l'agglo, d'autant que les communes auront à donner un avis sur ce dernier.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Avenant pour les travaux supplémentaires du lot VRD (Entreprise NBTP) avec intégration des travaux d'électricité pour le porche

Madame le Maire explique qu'un avenant concernant le lot 1 (VRD) des travaux du bourg est nécessaire puisque le prévisionnel est dépassé uniquement sur ce lot, pas sur l'intégralité du marché. Pour des raisons techniques, il y a eu un ajustement de la part de l'architecte, avec une bascule d'un lot à un autre.

Mme le Maire explique que ces modifications permettront l'utilisation du porche, notamment par l'éclairage, et la mise en oeuvre d'un cheminement piéton vers un parking provisoire dans le bourg, ce qui permettra d'accentuer la sécurité du bourg. Cela permettra aussi d'amorcer une réflexion quant à l'utilisation de nos espaces.

M. VEYSSEIX demande quand l'éclairage sera mis en place. Mme le Maire dit que cela devrait être effectif à partir de novembre.

Mme CERET demande quels sont les travaux qui sont encore à contrôler. M. GOUYGOUX explique que les contrôles concernent une partie de la maçonnerie, avec une arase non conforme, et les joints de portes à reprendre.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Travaux terrain de foot

Ordre du jour ajourné par manque de devis.

Mme le Maire rappelle que nous sommes en attente de l'homologation de ce terrain. Les soucis résiduels portent sur les rochers au milieu du terrain et l'état de la pelouse.

- Divers

M. VEYSSEIX prend la parole et évoque les différents points de la réunion du SIAV de septembre :

- La mise en place d'un escape game pour faire connaître la biodiversité ; o Les travaux à Turenne sur la Tourmente ;
- Le projet de renaturalisation de certains endroits de la Corrèze afin d'éviter l'assèchement de certaines zones.

Il évoque ensuite la réunion de l'ARS sur la lutte contre le moustique tigre (80 % se trouvent dans les jardins des particuliers). Il apporte de nombreuses précisions. Madame le Maire indique M. VEYSSEIX est le référent moustique tigre pour la commune.

Mme BERTIN prend ensuite la parole pour faire le point sur le programme « Prenons l'âge du bon côté » : il y a déjà six participants, dont deux participants extérieurs.

Mme le Maire dit qu'elle fera un rappel concernant la vitesse dans la commune, mais aussi un point sur l'élagage des haies dans le prochain bulletin municipal qui sortira début Octobre.

Elle précise également que la municipalité réfléchit actuellement à la mise en place d'un numéro de téléphone d'astreinte lorsque la mairie est fermée.

Mme CERET demande pourquoi une rallonge électrique va du local technique jusqu'à une maison en construction en face.

Mme le Maire explique que les personnes qui font construire ont eu un souci de branchement et que nous les avons aidées en ce sens. Elle stipule qu'il en ira de même pour les personnes qui en auraient besoin.

- Fin de séance -

Madame le Maire clôt le conseil municipal pour mettre fin aux débats.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 22h19.

- Signatures -

Marilyne Roulet-Barroul
Secrétaire de séance

Marilyn BORNES
Maire